



# Assemblée générale

Distr. générale  
25 novembre 2015  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante dixième session

Points 134 et 63 de l'ordre du jour

### Projet de budget programme pour l'exercice biennal 2016-2017

#### Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

## Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

### Incidences sur le budget-programme du projet de résolution IX contenu dans le document publié sous la cote A/70/23

### Vingt-cinquième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017

## I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné l'état présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale sur les incidences sur le budget-programme du projet de résolution IX contenu dans le document publié sous la cote A/70/23 (A/C.5/70/4). À cette occasion, il a rencontré des représentants du Secrétaire général qui lui ont fourni des informations complémentaires et apporté des précisions, puis envoyé par écrit les dernières réponses que le Comité a reçues le 23 novembre 2015.

2. Aux termes des paragraphes 18 et 19 du projet de résolution, l'Assemblée générale :

a) Approuverait le rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur ses travaux de 2015, dans lequel est décrit le programme de travail prévu pour 2016, qui comprend notamment



la tenue du séminaire régional pour le Pacifique et l'envoi d'une mission de visite dans un des territoires relevant de son mandat, conformément aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies portant sur des territoires donnés;

b) Prierait le Secrétaire général d'examiner et d'augmenter les ressources mises à la disposition du Comité spécial de sorte qu'il soit doté des fonds, des moyens et des services dont il a besoin pour exécuter les programmes annuels prévus dans les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, y compris en particulier la résolution 69/107 (par.7).

## II. Ressources demandées

3. Le Secrétaire général indique que l'envoi d'une mission de visite annuelle dans un des territoires nécessiterait des ressources additionnelles d'un montant de 269 000 dollars au titre de l'exercice biennal 2016-2017, qui permettraient de financer (voir A/C.5/70/4, par.4) :

a) Les voyages que quatre représentants et quatre membres du personnel du secrétariat du Comité spécial seraient appelés à effectuer pour se rendre aux réunions prévues en 2016 et 2017 (l'une devant se tenir dans la région des Caraïbes et l'autre dans la région du Pacifique) (85 000 dollars);

b) Les services de six interprètes locaux pour les réunions qui se tiendront en 2016 et en 2017 (60 000 dollars);

c) Les services de documentation nécessaires à l'établissement, en 2016 et en 2017, d'un document d'après session de 10 700 mots devant être publié en six langues (124 000 dollars).

4. Ayant demandé des précisions, le Comité a reçu la ventilation ci-dessous des ressources nécessaires pour les voyages mentionnés au paragraphe 3 a) ci-dessus :

(En dollars des États-Unis)

### Région des Caraïbes

Coût moyen d'un billet d'avion, indemnités journalières de subsistance et faux frais au départ et à l'arrivée <sup>a</sup>	2 765
--	-------

Estimation pour les Caraïbes [huit participants, soit 4 membres du Comité et 4 membres du Secrétariat (2 du Département des affaires politiques et 2 du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences)]	22 120
--	--------

### Région du Pacifique

Coût moyen d'un billet d'avion, indemnités journalières de subsistance et faux frais au départ et à l'arrivée <sup>a</sup>	7 874
--	-------

Estimation pour les Caraïbes [huit participants, soit 4 membres du Comité et 4 membres du Secrétariat (2 du Département des affaires politiques et 2 du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences)]	62 990
--	--------

<b>Montant total des frais de voyage des membres du Comité et de représentants du Secrétariat au titre des missions de visites en 2016-2017<sup>b</sup></b>	<b>85 000</b>
---	---------------

<sup>a</sup> Sur la base du coût moyen de quatre sites dans les Caraïbes et de quatre sites dans le Pacifique.

<sup>b</sup> Arrondi au millier de dollars le plus proche.

5. Le Comité consultatif a également été informé que les représentants du Secrétariat viendraient du Groupe de la décolonisation du Département des affaires politiques, à savoir un fonctionnaire de haut rang chargé de fournir des conseils d'ordre politique aux États membres du Comité spécial au sujet du processus de décolonisation et des particularités politiques du territoire concerné et un spécialiste des affaires politiques chargé de présenter les derniers faits nouveaux par rapport aux documents d'information fournis, de préparer des notes pour les réunions et les déclarations du Chef de la mission et de commencer la rédaction du rapport de la mission de visite. Les deux autres membres du Secrétariat viendraient du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, à savoir le Secrétaire du Comité spécial, chargé de fournir un appui et des conseils de fond comme sur le plan de la procédure au Comité spécial, d'organiser le programme de travail et les séances de celui-ci ainsi que d'en faciliter les méthodes de travail, et un spécialiste des questions administratives/financières chargé des paiements sur place et disposant d'une délégation de pouvoirs lui permettant d'effectuer des paiements au nom de l'Organisation.

**6. Le Comité consultatif ne considère pas qu'il soit nécessaire d'envoyer quatre membres du Secrétariat fournir un appui aux membres du Comité spécial au cours des voyages de ces derniers, d'autant plus que certaines des fonctions envisagées pourraient être réalisées par avance à New York. Il recommande par conséquent de diminuer le montant des ressources demandées de 21 278 dollars (arrondis à 21 300 dollars), soit les ressources nécessaires aux déplacements de deux membres du Secrétariat aux Caraïbes et dans le Pacifique. Le Comité rappelle les observations qu'il a formulées précédemment concernant l'utilisation judicieuse des ressources destinées aux voyages (voir A/69/787, par.29).**

7. S'agissant des six interprètes dont il est fait mention au paragraphe 3b) ci-dessus, après avoir demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'il y avait eu une erreur de calcul et que le montant correspondant était de 40 000 dollars (arrondi au millier de dollars le plus proche) et non de 60 000 dollars, sur la base d'une mission annuelle en 2016 et en 2017 de sept jours pour quatre interprètes locaux et d'une rémunération de 710 dollars par interprète. **Le Comité consultatif prend note de cette révision qui se traduit par une diminution de 20 000 dollars des ressources demandées au titre des services d'interprètes locaux.**

8. Dans l'état présenté, le Secrétaire général indique qu'il n'est pas possible de trouver dans le chapitre correspondant du projet de budget-programme pour l'exercice 2016-2017 des activités qui pourraient être supprimées, reportées, réduites ou modifiées durant l'exercice et qu'il est donc nécessaire d'ouvrir des crédits additionnels financés au titre du fonds de réserve (voir A/C.5/70/4, par 6 et 7). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que les crédits additionnels demandés au cours d'un exercice biennal donné étaient généralement imputés sur les ressources disponibles au cours du même exercice et que par conséquent les crédits demandés devraient être imputés sur les ressources du fonds de réserve pour l'exercice biennal 2016-2017.

### **III. Conclusion**

9. Compte tenu des paragraphes 6 et 7 ci-dessus, le Comité consultatif recommande que la Cinquième Commission informe l'Assemblée générale que si celle-ci adoptait le projet de résolution IX contenu dans le document publié sous la cote A/70/23, un crédit supplémentaire d'un montant de 227 700 dollars devra être ouvert au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017, qui sera imputé sur le fonds de réserve.

---